

# **YMAGIS**

**SA au capital de 1 623 883 Euros**

**RCS Paris B 499 619 864**

**106, rue La Boétie, 75008 Paris**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Exercice clos le**

**31 décembre 2013**

I.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	4
II.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	5
III.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE .....	6
IV.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES.....	7
V.	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
VI.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES.....	9
	Note 1. Présentation de l'activité et du Groupe .....	9
	Note 2. Principaux évènements de l'exercice .....	9
	Note 3. Base de préparation des comptes consolidés.....	10
	3.1 Evolutions des principes et méthodes comptables.....	11
	3.3 Recours à des estimations.....	12
	3.4 Principes comptables significatifs .....	13
	Note 4. Information relative au périmètre de consolidation.....	24
	4.1 Périmètre de consolidation .....	24
	4.2 Variations de périmètre de l'exercice 2013 .....	26
	Note 5. Informations sectorielles.....	26
	Note 6. Présentation des états financiers.....	29
	6.1 Immobilisations incorporelles .....	29
	6.2 Immobilisations corporelles .....	30
	6.3 Actifs financiers .....	31
	6.4 Impôts différés .....	31
	6.5 Stocks.....	32
	6.6 Clients et autres actifs courants .....	32
	6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	33
	6.8 Composition du capital et résultat par action.....	34
	6.9 Provisions .....	36
	6.10 Emprunts et passifs financiers.....	37
	6.11 Avantages au personnel .....	39
	6.12 Autres passifs non courants .....	41
	6.13 Fournisseurs et autres passifs courants .....	41
	6.14 Autres achats et charges externes .....	41
	6.15 Charges de personnel et effectif .....	42
	6.16 Dotations aux amortissements et provisions.....	42

6.17	Autres produits et autres charges .....	42
6.18	Résultat financier.....	42
6.19	Impôt sur les résultats.....	43
Note 7.	Informations relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers.....	45
Note 8.	Informations complémentaires.....	47
8.1	Gestion des risques .....	47
8.2	Engagements financiers et passifs éventuels.....	48
8.3	Transaction avec les parties liées .....	51
8.4	Publicité des honoraires des commissaires aux comptes .....	53
8.5	Evènements postérieurs à la clôture.....	53

## I. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

<i>En Milliers d'euros</i>	Notes	31-déc.-13	31-déc-12
Immobilisations incorporelles	6.1	11 204	260
Immobilisations corporelles	6.2	53 781	41 749
Actifs financiers non courants	6.3	1 598	1 014
Impôts différés actifs	6.4	926	1 236
<b>Actifs non courants</b>		<b>67 508</b>	<b>44 259</b>
Stocks	6.5	832	1 424
Clients	6.6	16 874	11 910
Autres actifs courants	6.6	10 188	6 745
Actifs financiers courants	6.3	-	145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	12 043	5 167
<b>Actifs courants</b>		<b>39 937</b>	<b>25 391</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>107 447</b>	<b>69 650</b>
Capital social	6.8	1 624	986
Primes d'émission		15 148	2 914
Réserves et report à nouveau		6 391	2 021
Résultat net		2 381	2 015
<b>Capitaux propres part Groupe</b>		<b>25 544</b>	<b>7 937</b>
Intérêts non contrôlant		5 049	(23)
<b>Capitaux propres consolidés</b>		<b>30 593</b>	<b>7 914</b>
Provisions (part non courante)	6.9	690	452
Emprunts et passifs financiers (part non courante)	6.10	35 916	32 427
Avantages au personnel	6.11	142	86
Impôts différés passifs	6.4	42	-
Autres passifs non courants	6.12	1 868	1 339
<b>Passifs non courants</b>		<b>38 658</b>	<b>34 305</b>
Provisions (part courante)	6.9	-	10
Emprunts et passifs financiers (part courante)	6.10	12 553	11 260
Fournisseurs	6.13	6 000	5 481
Dette d'impôt sur les sociétés		187	379
Autres passifs courants	6.13	19 457	10 301
<b>Passifs courants</b>		<b>38 196</b>	<b>27 431</b>
<b>Total Passifs et Capitaux propres</b>		<b>107 447</b>	<b>69 650</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En Milliers d'euros</i>	Notes	31-déc-13	31-déc-12
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>47 322</b>	<b>39 696</b>
Achats consommés		(8 250)	(9 802)
Autres achats et charges externes	6.14	(16 147)	(11 713)
Impôts et taxes		(366)	(217)
Charges de personnel	6.15	(7 234)	(5 636)
Autres produits opérationnels courants		637	768
Autres charges opérationnelles courantes		(558)	(552)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6.16	(8 836)	(6 646)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>6 570</b>	<b>5 898</b>
Autres produits	6.17	-	-
Autres charges	6.17	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6 570</b>	<b>5 898</b>
Coût de l'endettement financier brut		(2 631)	(2 776)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	-
<b>Coût de l'endettement net</b>		<b>(2 631)</b>	<b>(2 776)</b>
Autres produits financiers		90	40
Autres charges financières		(21)	(12)
<b>Résultat financier</b>	6.18	<b>(2 561)</b>	<b>(2 748)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>4 008</b>	<b>3 150</b>
Impôts sur les résultats	6.19	(1 627)	(1 272)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>2 382</b>	<b>1 878</b>
Part attribuable aux intérêts non controlants		(1)	137
<b>Résultat net de la période - Part attribuable aux actionnaires d'YMAGIS</b>		<b>2 381</b>	<b>2 015</b>
Résultat par action	6.8	0,42 €	2,04 €
Résultat dilué par action	6.8	0,40 €	1,62 €

La comparaison des résultats par actions 2012 et 2013 nécessite d'intégrer la division par 4 du nominal intervenu début 2013. Sur cette base, le résultat par action 2012 non dilué s'établit à 0,5111 € par action et le résultat par action 2012 dilué s'établit à 0,5130 €.

### III. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>Résultat net consolidé (Part du Groupe)</b>	<b>2 381</b>	<b>2 015</b>
Intérêts non contrôlant	1	(137)
<b>Résultat net de la période</b>	<b>2 382</b>	<b>1 878</b>
Gains (pertes) actuariels relatifs aux avantages du personnel	(14)	(13)
Effet d'impôt	4	4
<b>Eléments non reclassables en résultat</b>	<b>(10)</b>	<b>(9)</b>
Eléments reclassables en résultat	-	-
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>2 372</b>	<b>1 870</b>
Dont part Groupe	2 371	2 007
Dont part des intérêts non contrôlant	1	(137)

## IV. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>En Milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission	Réserves et résultat	Titres auto détenus	Avantages au personnel	Total part Groupe	Intérêts non contrôlant	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>31 décembre 2011</b>	<b>986</b>	<b>2 914</b>	<b>2 038</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>5 930</b>	<b>114</b>	<b>6 044</b>
Résultat net			2 015			2 015	(137)	1 878
Autres éléments du résultat global					(9)	(9)		(9)
<b>31 décembre 2012</b>	<b>986</b>	<b>2 914</b>	<b>4 053</b>	<b>-</b>	<b>(17)</b>	<b>7 937</b>	<b>(23)</b>	<b>7 914</b>
Augmentation de Capital	260	11 150	162			11 572		11 572
Conversion des obligations remboursables en a	378	2 352	(2 730)			-		-
Imputation des frais d'émission net d'impôt		(1 267)				(1 267)		(1 267)
Résultat net			2 381			2 381	1	2 382
Opérations sur actions propres				(220)		(220)		(220)
Paie ment en actions			243			243		243
Transactions entre actionnaires			4 914			4 914	5 072	9 985
Autres variations			(14)			(14)		(14)
<b>31 décembre 2013</b>	<b>1 624</b>	<b>15 148</b>	<b>9 009</b>	<b>(220)</b>	<b>(17)</b>	<b>25 544</b>	<b>5 049</b>	<b>30 593</b>

## V. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En Milliers d'euros</i>	Note	31-déc-13	31-déc-12
Résultat net de la période		2 382	1 878
Amortissements et provisions		8 111	6 631
(Plus) / Moins-value de cession		(76)	17
Autres charges et produits d'exploitation sans effet sur la trésorerie		(11)	761
Charge d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisée		1 627	1 272
Charges et produits liés aux BSPCE		243	-
Variation des intérêts sur obligations convertibles		235	282
Autres charges financières		(701)	121
Charges d'intérêts décaissées		2 383	2 332
<b>Marge brute d'autofinancement</b>		<b>14 192</b>	<b>13 295</b>
Variation du Besoin en Fond de Roulement		(1 400)	(1 910)
Variation des actifs financiers non courants liés à l'activité		(523)	(398)
Impôts payés		(923)	(1 089)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		<b>11 345</b>	<b>9 897</b>
Incidence des acquisitions de filiales		(2 500)	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(649)	(182)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(6 425)	(1 346)
Cessions d'immobilisations		697	275
Variation nette des actifs financiers		84	(167)
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>		<b>(8 792)</b>	<b>(1 421)</b>
Augmentation et réduction de capital		11 572	-
Frais d'émission	IV.	(1 267)	-
Dividendes payés		-	-
Variation nette des autres dettes financières courantes		156	614
Souscription / Remboursements d'emprunts relatifs à des locations financement		(6 191)	(6 238)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(220)	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme		5 353	3 227
Remboursements d'emprunts long terme		(293)	(1 924)
Remboursement des intérêts d'obligations convertibles		(2 399)	-
Charges d'intérêts décaissées		(2 383)	(2 332)
<b>Flux de trésorerie liés aux financements</b>		<b>4 328</b>	<b>(6 652)</b>
<b>Flux nets de trésorerie de la période</b>		<b>6 881</b>	<b>1 825</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie début de période	6.3	5 162	3 337
Trésorerie et équivalents de trésorerie fin de période	6.3	12 043	5 162
<b>Variation de la Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>6 881</b>	<b>1 825</b>

Conformément à IAS 7-44, les investissements financés par des contrats de location financière, retraités dans l'état de la situation financière, pour respectivement € 8 208 milliers et € 9 785 milliers au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012, ne sont pas présentés dans les flux d'investissement et dans les flux de financement.



## VI. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### Note 1. Présentation de l'activité et du Groupe

YMAGIS est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est à Paris, 106 rue de la Boétie.

YMAGIS s'est imposé comme un intervenant majeur du développement du cinéma numérique en Europe, en développant une offre de service complète (financement, vente, mise en place, maintenance et infogérance des équipements de projection) et en s'orientant vers des métiers à forte valeur ajoutée (duplication et acheminement des contenus par voie physique ou dématérialisée, post-production etc.)

Le Groupe est constitué à ce jour de onze sociétés. Il est présent dans trois pays (France, Espagne et Allemagne) et exerce son activité dans sept pays européens ainsi qu'au Maroc.

### Note 2. Principaux évènements de l'exercice

L'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2013, a été marqué par les différents événements détaillés ci-dessous.

Ymagis SA, société mère du Groupe Ymagis, a été introduite avec succès le 30 avril 2013 à la Bourse de Paris NYSE Euronext Paris, compartiment C.

1 512 667 actions nouvelles, soit 23,3% du capital après augmentation de capital, ont été créées à cette occasion au prix de € 7,65 chacune, représentant une augmentation de capital total de € 11 571 903. Sur cette base, le Groupe Ymagis a été valorisé € 49,7 million après augmentation de capital. Les fonds propres du Groupe ont ainsi été renforcés de € 10,3 millions, après imputation sur la prime d'émission de € 1,3 million de frais nets d'impôt liés à l'augmentation de capital. Cette augmentation de ses fonds propres donne au Groupe les moyens de poursuivre son ambition de devenir le leader européen des fournisseurs de technologies numériques aux salles de cinéma et aux distributeurs et producteurs de films, en lui permettant de procéder à des acquisitions ciblées de sociétés dans son secteur et / ou en renforçant ses équipes commerciales et de recherches et développement.

Concomitamment, les obligations convertibles que détenaient les actionnaires historiques d'YMAGIS ont été dans leur totalité, aux rompus près, converties en actions de la société. Enfin, préalablement à l'introduction en bourse, 74 750 BSPCE donnant droit 299 000 actions ordinaires d'YMAGIS SA ont été attribués aux salariés de la société.

Au cours de l'exercice 2012, l'administration fiscale française s'était interrogée sur l'assujettissement des facturations de VPF à la TVA considérant que les flux de VPF pourraient correspondre à des subventions d'investissement. Cette position, qui n'a jamais été appliquée par

Ymagis n'a finalement pas été retenue et l'administration fiscale a confirmé par rescrit du 7 mai 2013 que les prestations de VPF devaient être assujetties à la TVA.

Dans l'attente d'une position définitive, certains distributeurs qui avaient cessé le paiement de la TVA jusqu'au 7 mai 2013 ont régularisé leur situation vis-à-vis de l'entreprise. La créance de TVA résiduelle sur les distributeurs a été apurée au 31 décembre 2013 (€ 571 milliers au 31 décembre 2012).

Enfin, le Groupe Ymagis a créé fin novembre dernier avec SmartJog, filiale de TDF, une co-entreprise à laquelle les deux partenaires ont apporté, par apport partiel d'actifs en date du 30 novembre 2013, l'ensemble de leurs activités de duplication et d'acheminement vers les cinémas en Europe de copies numériques de films long métrage et de bandes annonces et films publicitaires. Le Groupe YMAGIS contrôle cette filiale baptisée SmartJog Ymagis Logistics (« SYL » ci-après), dans laquelle il détient au 31 décembre 2013 une participation de 60%, dont 50% provenant de l'apport de sa branche autonome d'activité afférente et 10% acquis auprès de TDF pour € 2,5 millions, les 40% restant étant propriété du Groupe TDF.

SYL a été consolidée par intégration globale à partir du 1er décembre 2013 dans les comptes du Groupe. L'activité apportée par TDF a contribué au chiffre d'affaires consolidé du Groupe à cette date pour € 239 milliers.

Enfin au 31 décembre 2013, date ultime sauf exception permettant aux exploitants de salles de cinéma de bénéficier du financement par les « Virtual Print Fee » ou « VPF » du remplacement des projecteurs 35 mm par des projecteurs numériques, le Groupe aura déployé un nombre total de 2 785 écrans VPF, contre 2 162 à fin décembre 2012.

### **Note 3. Base de préparation des comptes consolidés**

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe YMAGIS au 31 décembre 2013 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2013 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (voir note 3.1 Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 lors de sa séance du 21 mars 2014.

Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Ces états financiers consolidés incluent les états financiers consolidés d'YMAGIS SA et de ses filiales ("le Groupe YMAGIS") et ont été arrondis en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle d'YMAGIS SA, société mère du Groupe et de l'intégralité de ses filiales et la monnaie de présentation du Groupe YMAGIS.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat : créances commerciales dont l'échéance est supérieure à 12 mois et les valeurs mobilières de placement.

### 3.1 Evolutions des principes et méthodes comptables

**Nouvelles normes et interprétations applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2013 :**

- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »
- Amendements d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements d'IAS 19 « Avantages au personnel » - Régimes à prestations définies
- Amendements d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2012.

Ces normes, amendements ou interprétations publiées et applicables au 1er janvier 2013 n'entraînent pas de changement sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, à l'exception de l'amendement à la norme suivante :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit une présentation distincte des gains et pertes enregistrés en capitaux propres, selon qu'ils sont ou non recyclables en compte de résultat. Le Groupe a appliqué cette présentation sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

La norme IFRS 13, qui définit les règles de détermination de la juste valeur et les informations méthodologiques à fournir en annexe lorsque la juste valeur est utilisée, n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe. Cette norme, d'application prospective, n'a pas d'effet sur le périmètre d'application de la juste valeur. Les précisions sur la norme n'ont pas d'incidences sur les évaluations à la juste valeur.

**Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2013 :**

- IFRS 9 « Instruments financiers » - Classification et évaluation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 « Instruments financiers » - Comptabilité de couverture
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et co-entreprises »
- Amendements d'IAS 36 « Pertes de valeur » - Information à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 9 « Instruments financiers : classification et évaluation des actifs et passifs financiers » - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés, IFRS 11 « partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » - Application rétrospective
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » - Sociétés d'investissement
- Améliorations des IFRS publiées en décembre 2013
- IFRIC 21 « Taxes ».

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation. Aucun impact significatif au titre de ces évolutions réglementaires sur les comptes consolidés du Groupe n'est à prévoir.

### **3.2 Recours à des estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur la durée d'amortissement des matériels de projection comptabilisés en immobilisations corporelles et des droits d'utilisation des logiciels et de la base de données figurant dans les immobilisations incorporelles de la société SmartJog Ymagis Logistics suite aux opérations d'apport partiel d'actifs réalisées en date du 30 novembre 2013.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

### 3.4 Principes comptables significatifs

#### *Filiales*

Les filiales contrôlées par le Groupe sont consolidées. Une société est contrôlée par le Groupe dès lors que les critères exposés dans IAS 27 sont respectés, c'est-à-dire dès lors que le Groupe « a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités », ce qui est le cas de l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe YMAGIS.

#### *Elimination des opérations internes au Groupe*

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent.

#### *Regroupements d'entreprises*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

En application de cette norme, les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- Le prix d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- Les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évalué à la juste valeur ou à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.
- La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill.
- Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations de regroupements d'entreprises

#### *Financement de la Transition Numérique*

Le financement du matériel de projection numérique installé dans les cinémas sous contrat VPF avec le Groupe YMAGIS suit deux schémas :

- Le 1<sup>ème</sup> schéma, Tiers Investisseur, prévoit qu'YMAGIS acquiert le matériel soit directement soit auprès d'un établissement financier dans le cadre d'un contrat de location financière et loue ou sous loue cet équipement à l'exploitant. S'agissant d'un contrat de location financière, l'engagement pris vis-à-vis du crédit bailleur est inscrit au passif en dette financière en contrepartie d'une immobilisation corporelle amortie sur 8 ans. La facturation du loyer ou sous loyer et du VPF sont inscrits en chiffre d'affaires. Les charges de location financière facturées par la banque sont comptabilisées pour la part intérêt en charges financières et pour la part capital, en diminution de la dette financière nette.
- le 2<sup>ème</sup> schéma, Tiers Collecteur, prévoit que l'exploitant se charge d'acquérir le matériel de projection numérique et cède à YMAGIS le droit de percevoir le VPF en échange d'une prise en charge significative du financement de l'équipement sur sa durée. Compte tenu des obligations qui incombent à l'exploitant, notamment l'obligation de fournir les données nécessaires à la perception du VPF par YMAGIS et l'obligation de souscrire sur 10 ans un contrat d'infogérance avec YMAGIS, l'engagement contractuel correspondant est présenté en engagement hors bilan, la prise en charge du financement par YMAGIS est comptabilisée en charge d'exploitation et la facturation du VPF est comptabilisée en chiffre d'affaires.

#### *Recherche et développement – Travaux de R&D réalisés en interne*

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont satisfaits :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention du Groupe d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « concessions, brevets, licences ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

### *Droits d'utilisation*

Les droits d'utilisation des logiciels et de la base de données de la société SmartJog Ymagis Logistics issus de l'apport par SmartJog sont amortis suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée sur une durée de 10 ans.

### *Autres immobilisations incorporelles*

Elles comprennent principalement des logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

### *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage : de 3 à 10 ans
- Matériel de projection numérique : 8 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier : de 5 à 10 ans.

### *Contrats de location-financement*

Conformément à IAS 17, « Contrats de location », les immobilisations prises en location financière, essentiellement constituées du matériel de projection numérique financé par YMAGIS (modèle Tiers Investisseur) sont comptabilisées à l'actif des états de la situation financière, assorties d'une dette au passif, lorsque les conditions des contrats sont telles que ces derniers sont qualifiés de contrats de location-financement, c'est-à-dire qu'ils transfèrent substantiellement au Groupe YMAGIS les risques et avantages attachés à la propriété du bien. De

telles immobilisations sont présentées à l'actif à leur prix d'achat net d'amortissement. La part « capital restant dû » des contrats de location financière est inscrite au passif.

### *Dépréciation des actifs corporels et incorporels*

Conformément à la norme IAS 36, « Dépréciation d'actifs », les actifs générant des flux de trésorerie propres et les actifs inclus dans des unités génératrices de trésorerie (UGT) font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances nouvelles indiquent que les actifs ou les UGT pourraient avoir subi une perte de valeur.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

L'examen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, est effectué à chaque date d'arrêté. S'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT concerné.

Dans ce cas, le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif en particulier, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable de l'actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. Afin de déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur des estimations des flux de trésorerie futurs, générés par l'actif ou l'UGT, établis selon les mêmes méthodes que celles utilisées pour les évaluations initiales en fonction des plans à moyen terme de chaque activité.

Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant des taux du marché à long terme qui reflètent les meilleures estimations de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les pertes de valeur sur actifs corporels et incorporels sont comptabilisées sur la ligne « Autres charges » dans le compte de résultat.

### *Actifs financiers*

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.



### **Les actifs évalués en juste valeur par le résultat**

Les parts d'OPCVM de trésorerie et les titres de créances négociables sont évalués à la juste valeur. Cette dernière correspond à la valeur de marché de ces placements à la date de clôture de l'exercice.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier, sous la rubrique «Autres produits et charges financières ».

### **Les prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

A chaque clôture, les prêts sont évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des pertes de valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

Cette catégorie inclut les créances commerciales dont l'échéance est supérieure à 12 mois et ne portant pas intérêt. Ces actifs font l'objet d'une décote lors de l'enregistrement initial. Evalués à leur coût amorti, ils font ensuite l'objet d'une désactualisation sur les exercices futurs.

L'enregistrement de la décote initiale ainsi que les variations ultérieures sont comptabilisées en chiffre d'affaires.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### **Clients et autres actifs courants**

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Ils sont évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût

amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et de la qualité du débiteur.

Dans le cadre de la mise en place de financement court terme, le Groupe effectue avec certains partenaires financiers, des opérations de mobilisation de créances. Les actifs financiers correspondant sont cédés en tout ou partie si les contrats de mobilisation de créance respectent les conditions suivantes :

- transfert du droit contractuel à percevoir la trésorerie ;
- cession à un partenaire financier des risques et avantages liés à cette créance ;
- le partenaire financier supporte entièrement le risque de non règlement de cette créance pour des motifs financiers uniquement ; le Groupe restant garant de l'ensemble des risques techniques et industriels ;
- le recouvrement de la créance est à la charge du partenaire financier. Toutefois, ce dernier peut contractuellement demander au Groupe d'effectuer pour son compte cette démarche vis-à-vis des créanciers.

Les contrats ne respectant pas ces critères ne donnent pas lieu à la cession des créances.

Au 31 décembre 2013, aucun contrat n'est cédé car ils ne respectent pas ces critères.

### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

### *Provisions*

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

Si des produits viennent compenser les sorties de ressources prévues, un actif est comptabilisé dès lors qu'ils sont quasiment certains. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges pour lesquels une sortie de ressource est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, de telles provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire pour la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes. Pour déterminer la valeur actuelle de ces engagements, le Groupe utilise des taux d'actualisation reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces engagements.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ».

### *Emprunts et passifs financiers*

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont constatés au compte de résultat en « Charges financières » sur la durée de vie des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Obligations remboursables ou convertibles en actions*

Les obligations remboursables ou convertibles en actions émises par le Groupe sont comptabilisées en distinguant deux composantes :

- une composante dette correspondant à l'obligation de verser au porteur des flux de trésorerie sur la base d'un taux d'intérêts fixe,
- une composante capitaux propres liée au droit de l'émetteur d'imposer le remboursement du nominal en un nombre fixe d'actions.

### *Avantages au personnel*

Les obligations du Groupe en matière de retraite consistent en des indemnités versées lors du départ du salarié. Conformément à l'IAS 19R, dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les estimations des obligations du Groupe au titre des engagements du personnel des sociétés françaises sont calculées par un actuaire indépendant. La méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. L'obligation, calculée charges sociales comprises, est actualisée et est comptabilisée sur la base des années de service des salariés. Les écarts actuariels résultant de ces hypothèses sont reconnus en capitaux propres.

### *Chiffre d'affaires*

#### **Activité VPF (Virtual Print Fee) ou contribution à la transition numérique**

Le revenu du VPF est reconnu dès lors que les films longs métrages ou tout autre contenu sont projetés sur les écrans qui utilisent les installations sous contrat avec YMAGIS quel que soit le mode de financement retenu (Tiers Collecteur ou Tiers Investisseur). Un VPF est dû à chaque nouveau film ou contenu projeté sur une installation sous contrat, et en ce qui concerne les films, quel que soit le nombre de projections. Le montant du VPF perçu dépend donc du nombre de nouveaux films et de contenus projetés sur un écran sous contrat avec YMAGIS.

Les contrats de VPF de la majorité des distributeurs sont plafonnés dès lors que les coûts économiques du modèle ont été couverts (le « Cost Recoupment »). Le Cost Recoupment est atteint une fois que la somme des VPF perçus, majorée, le cas échéant, des contributions exploitants dans le modèle Tiers Investisseur, égale la somme des dépenses, inclusion faite du prix d'achat des équipements, des coûts de financement, des frais généraux et d'une marge contractuellement convenue. A ce jour, la société n'est pas en mesure d'estimer la date et la probabilité de l'atteinte du Cost Recoupment.

Les VPF dus par des fournisseurs de contenu qui ne sont pas sous contrat avec YMAGIS (les « Free Riders ») sont facturés au tarif public. Lors de la contractualisation de la relation entre YMAGIS et les Free Riders, si les conditions commerciales diffèrent du tarif public, des avoirs sont comptabilisés le cas échéant.

La perception du VPF est soumise à certaines limites contractuelles et, en France, légales:

- une période maximum de 10 ans à compter de la date de déploiement moyenne par complexe cinématographique ; en France, compte tenu de la loi 2010-1140, cette période est plafonnée à la couverture du coût de l'équipement telle que négociée entre les parties, et limitée au plus tard au 31 décembre 2021,
- Les contrats signés par la société avec différents fournisseurs de contenus conduiront, à la date du Cost Recoupment, à une réduction progressive des revenus collectés par la société auprès de ces fournisseurs de contenus. C'est seulement lorsque cette étape aura été atteinte que la société sera en mesure de calculer la durée et le montant résiduel de perception du VPF et d'ajuster en conséquence la valeur nette et la durée d'amortissement

résiduelle du matériel de projection numérique loué dans le modèle Tiers Investisseur. De même, à cette étape, la société sera en mesure d'estimer et de provisionner si nécessaire la différence entre d'une part le VPF et les contributions exploitant restant à percevoir et d'autre part, les loyers restants dus tant vis-à-vis des établissements de crédit que des exploitants.

Les loyers facturés aux exploitants dans le cadre du schéma Tiers Investisseurs sont reconnus en revenus mensuellement.

### **Activité Services**

Les revenus de service, lorsqu'ils consistent en des revenus mensuels relatif à la gestion des installations et à des contrats de maintenance sont reconnus sur la période pendant laquelle les services sont rendus. Les revenus des autres prestations non récurrentes y compris les installations de complexes cinématographiques facturées sont reconnus dès lors que la prestation d'installation a été rendue et réceptionnée par l'exploitant.

Les ventes de logiciel qui ne requièrent pas de modification substantielle du logiciel donnent lieu à comptabilisation en chiffre d'affaires à leur livraison dans la mesure où la société n'a plus d'obligation contractuelle.

### ***Autres produits et charges opérationnels***

Ce poste inclut les charges et produits non récurrents et individuellement significatifs.

### ***Résultat financier***

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges de location financière, le coût de financement des créances factor et les intérêts payés sur le financement du Groupe minoré des intérêts perçus sur les placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions long terme et notamment des provisions pour retraite et des provisions pour renouvellement des installations.

### ***Impôt sur les résultats***

Le Groupe comptabilise l'impôt exigible et l'impôt différé conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 12.

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées.

Le crédit d'impôt recherche ainsi que le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sont reclassés en diminution des charges de personnel conformément aux dispositions de la norme IAS 20.

#### **Impôts exigibles**

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce.

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010 relatif à la comptabilisation de la CVAE en application des normes IFRS, la société a choisi de présenter sa CVAE en impôt sur le résultat.

#### **Impôts différés**

En application de la norme IAS 12 le Groupe constate des impôts différés sur les différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs inscrits dans l'état de situation financière et sur les pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable.

Les principaux paramètres et éléments d'appréciation sont les suivants :

- **Taux d'impôt :**

Les taux d'impôt retenus sont ceux adoptés ou quasi-adoptés à la clôture des comptes et applicables à l'entité fiscale concernée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant le taux d'impôt qui sera en vigueur au moment du reversement de la différence temporelle.

- **Principe d'inscription dans l'état de situation financière des soldes d'impôts différés et reports déficitaires :**

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires.

Si le solde net est un actif il est inscrit dans l'état de situation financière à concurrence du montant que l'entité fiscale concernée pourra récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu compte tenu des perspectives économiques envisagées au niveau de chaque société et de la stratégie fiscale développée dans un avenir proche au niveau du Groupe. Si cette méthodologie conduit implicitement à ne pas activer la totalité des reports déficitaires alors que dans le même temps le solde des impôts différés nets hors reports déficitaires est un passif, ce passif pourra être compensé par un complément d'activation des reports déficitaires. La justification de cet ajustement est que certains impôts différés peuvent être adaptés et avoir une échéance finie à mettre en rapport avec la durée des reports.

Si le solde net est un passif il est inscrit dans l'état de situation financière pour la totalité de son montant.

- **Présentation :**

Les impôts différés sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif et au passif de l'état de situation financière consolidé. La contrepartie est inscrite en compte de résultat.

Les impôts différés générés par des retraitements inscrits directement en capitaux propres (écart actuariel sur les engagements de retraite) sont également inscrits directement en capitaux propres.

Conformément à IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### *Résultat net par action*

Le résultat par action (résultat de base par action) est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat disponible aux porteurs d'actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice auquel on ajoute tous les instruments dilutifs potentiels que sont les options et les obligations convertibles en action ordinaires émises par la société. Les options et les bons de souscription d'actions ont un effet dilutif lorsque leur conséquence serait l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période.

Pour les besoins de ce calcul, le résultat net est retraité afin d'exclure les charges d'intérêts, nettes d'impôt, liées à ces instruments dilutifs et le numérateur est retraité de l'équivalence en actions du nombre de ces instruments.

## Note 4. Information relative au périmètre de consolidation

### 4.1 Périmètre de consolidation

YMAGIS, maison mère du Groupe est une société anonyme (SA) enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé au 106, rue La Boétie - 75008 PARIS.

Le périmètre de consolidation du Groupe YMAGIS au 31 décembre 2013 est le suivant :

Nom de l'entité	Pays	Activité	% d'intérêt
<b>Filiales consolidées par intégration globale</b>			
Ymagis SA (société-mère)	France	(1)	
3 Delux SAS	France	(2)	51%
SmartJog Ymagis Logistics SAS	France	(1)	60%
Ymagis Engineering Services SAS (YES)	France	(3)	100%
Ymagis UGC France SARL	France	(1)	100%
Ymagis UGC Espagne SARL	France	(1)	100%
Ymagis UGC Belgique SARL	France	(1)	100%
Ymagis UGC Italie SARL	France	(1)	100%
Ymagis Deutschland GmbH	Allemagne	(1)	100%
Ymagis Systemhaus GmbH	Allemagne	(3)	100%
Ymagis Spain SLU	Espagne	(1)	100%
<b>Entreprises sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Néant			
<b>Entreprises associées mises en équivalence</b>			
Néant			

Le périmètre de consolidation du Groupe YMAGIS au 31 décembre 2012 est le suivant :

Nom de l'entité	Pays	Activité	% d'intérêt
<b>Filiales consolidées par intégration globale</b>			
Ymagis SA (société-mère)	France	(1)	
3 Delux SAS	France	(2)	51%
Ymagis Engineering Services SAS (YES)	France	(3)	100%
Ymagis UGC France SARL	France	(1)	100%
Ymagis UGC Espagne SARL	France	(1)	100%
Ymagis UGC Belgique SARL	France	(1)	100%
Ymagis UGC Italie SARL	France	(1)	100%
Ymagis Deutschland GmbH	Allemagne	(1)	100%
Ymagis Systemhaus GmbH	Allemagne	(3)	100%
Ymagis Spain SLU	Espagne	(1)	100%
<b>Entreprises sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Néant			
<b>Entreprises associées mises en équivalence</b>			
Néant			



**Détail des activités :**

- (1) Assistance et financement de la transition numérique pour les exploitants des salles de cinéma ; services de post production et acheminement des contenus par voie physique ou dématérialisée.
- (2) Vente et location de lunettes 3D.
- (3) Vente, installation, maintenance, entretien et infogérance de matériel de projection numérique pour les salles de cinéma.

## 4.2 Variations de périmètre de l'exercice 2013

En date du 30 novembre 2013, les sociétés Ymagis et SmartJog ont apporté à la société SmartJog Ymagis Logistics leurs activités relatives à la duplication et l'acheminement de contenus numériques destinés au cinéma. Ces deux opérations d'apport partiel d'actif remplissent la définition de branche d'activité autonome.

Les apports ont été réalisés :

- A la valeur nette comptable pour l'actif net apporté par Ymagis pour une valeur nette de € 215 milliers
- A la valeur réelle pour l'actif net apporté par SmartJog pour une valeur nette de € 12 500 milliers.

Les valeurs réelles retenues dans la cadre du traité d'apport ont été maintenues dans l'analyse du regroupement d'entreprise.

A l'issue de cette opération, Ymagis détient 60% de la société SmartJog Ymagis Logistics qui est donc consolidée selon la méthode de l'intégration globale à compter de cette date.

La contribution de la société SmartJog Ymagis Logistics dans le chiffre d'affaires consolidé du groupe est de € 239 milliers au 31 décembre 2013 correspond à un mois d'activité.

## Note 5. Informations sectorielles

En application d'IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au Président du Conseil d'Administration d'YMAGIS SA, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs.

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en:

- « Virtual Print Fee (VPF) » : financement et gestion du VPF pour les cinémas sous contrat VPF avec YMAGIS.
- « Services » : installation et gestion du matériel de projection installé pour les exploitants, duplication et acheminement dans les salles de cinéma des copies numériques et travaux de post-production pour les distributeurs et / ou les producteurs de contenus.

La répartition de certains agrégats du compte de résultat consolidé par secteur d'activité est la suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc.-13				31-déc.-12			
	Virtual Print Fee	Services	Holding	Total	Virtual Print Fee	Services	Holding	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>29 051</b>	<b>18 271</b>	-	<b>47 322</b>	<b>21 552</b>	<b>18 144</b>	-	<b>39 696</b>
Coûts directs	(10 126)	(12 681)	-	(22 807)	(7 581)	(12 717)	-	(20 297)
<b>Marge sur coûts directs</b>	<b>18 925</b>	<b>5 590</b>	-	<b>24 515</b>	<b>13 971</b>	<b>5 427</b>	-	<b>19 398</b>
Coûts indirects	(5 590)	(3 520)	-	(9 109)	(3 602)	(3 034)	(217)	(6 855)
Dotation nette amort. et prov. d'exploitation	(7 378)	(1 459)	-	(8 836)	(5 809)	(838)	-	(6 646)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 958</b>	<b>611</b>	-	<b>6 570</b>	<b>4 560</b>	<b>1 555</b>	<b>(217)</b>	<b>5 898</b>
Autres produits et charges				-				-
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 958</b>	<b>611</b>	-	<b>6 570</b>	<b>4 560</b>	<b>1 555</b>	<b>(217)</b>	<b>5 898</b>
Résultat financier	(2 293)	66	(333)	(2 561)	(2 227)	36	(557)	(2 748)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 664</b>	<b>677</b>	<b>(333)</b>	<b>4 008</b>	<b>2 334</b>	<b>1 591</b>	<b>(774)</b>	<b>3 150</b>
Impôts sur les résultats			(1 627)	(1 627)			(1 272)	(1 272)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>3 664</b>	<b>677</b>	<b>(1 960)</b>	<b>2 382</b>	<b>2 334</b>	<b>1 591</b>	<b>(2 046)</b>	<b>1 878</b>
Intérêts non contrôlant			(1)	(1)			137	137
<b>Résultat net Part du Groupe</b>	<b>3 664</b>	<b>677</b>	<b>(1 961)</b>	<b>2 381</b>	<b>2 334</b>	<b>1 591</b>	<b>(1 909)</b>	<b>2 015</b>

La marge sur coûts directs correspond à la marge dégagée après prise en compte des coûts affectés à chacune des activités incluant notamment les achats et charges externes et les coûts de personnel.

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-13		31-déc-12	
	Montant	%	Montant	%
France	23 678	50%	20 405	51%
Allemagne	11 849	25%	9 489	24%
Espagne	8 601	18%	2 636	15%
Benelux	2 925	6%	5 763	7%
Autres	270	1%	1 404	4%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>47 322</b>	<b>100%</b>	<b>39 696</b>	<b>100%</b>

La présentation des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été modifiée afin de permettre une meilleure comparabilité avec les informations présentées au 31 décembre 2013.

La répartition des actifs et passifs par secteur d'activité est la suivante :

GRUPE YMAGIS – COMPTES CONSOLIDES 2013

	31/12/2013					31/12/2012				
	Virtual Print Fee	Service aux exploitants	Total Segments opérationnels	Holding	Total Consolidé	Virtual Print Fee	Service aux exploitants	Total Segments opérationnels	Holding	Total Consolidé
Actifs non courants	51 817	14 764	66 581	926	67 508	41 920	1 668	43 589	670	44 259
Actifs courants	17 512	10 380	27 892	12 044	39 937	11 395	8 829	20 224	5 167	25 391
<b>Total Actifs</b>	<b>69 333</b>	<b>25 144</b>	<b>94 477</b>	<b>12 971</b>	<b>107 447</b>	<b>53 316</b>	<b>10 497</b>	<b>63 813</b>	<b>5 837</b>	<b>69 650</b>
Passifs non courants	27 386	2 766	30 152	8 506	38 658	29 301	1 764	31 065	3 240	34 305
Passifs courants	28 669	7 100	35 769	2 427	38 196	16 012	8 278	24 289	3 141	27 431
<b>Total Passifs</b>	<b>56 055</b>	<b>9 866</b>	<b>65 921</b>	<b>10 933</b>	<b>76 854</b>	<b>45 313</b>	<b>10 042</b>	<b>55 354</b>	<b>6 381</b>	<b>61 736</b>

La colonne holding correspond à l'impôt différé actif sur l'activation des déficits, la trésorerie, la dette financière hors contrats de crédit-bail ainsi que les dettes d'impôts.

L'écart entre les lignes « Total Actifs » et « Total Passifs » correspond au montant des Capitaux Propres.

La répartition géographique des actifs non courants est la suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-13		31-déc-12	
	Montant	%	Montant	%
France	51 848	77%	42 748	97%
Allemagne	921	1%	128	0%
Benelux	0	0%	0	0%
Espagne	14 739	22%	1 381	3%
Autres	0	0%	0	0%
<b>Actifs non courants</b>	<b>67 508</b>	<b>100%</b>	<b>44 257</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2012, le matériel de projection numérique des salles allemandes et espagnoles figure dans les comptes de la société française qui en assure le financement.

## Note 6. Présentation des états financiers

### 6.1 Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31-déc-13			31-déc-12		
	Concessions, brevets, licences	Autres immobilisations incorporelles	Total	Concessions, brevets, licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute</b>						
Au 1er janvier	1 144	4	1 148	970	4	974
Augmentations	309	339	649	182		182
Variation de périmètre de consolidation	10 718	-	10 718			
Sorties	(81)	-	(81)	(8)		(8)
Au 31 décembre	12 089	343	12 432	1 144	4	1 148
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>						
Au 1er janvier	(887)	(1)	(888)	(452)	(1)	(454)
Dotations aux amortissements	(305)	(0)	(305)	(433)		(433)
Reclassement		(86)	(86)			
Variation de périmètre de consolidation	-	-	-			
Pertes de valeur		-	-			
Sorties	49	-	49	(1)	(0)	(1)
Au 31 décembre	(1 140)	(89)	(1 228)	(887)	(1)	(888)
<b>Valeur nette</b>						
Au 1er janvier	257	2	260	518	3	521
Au 31 décembre	10 949	255	11 204	257	2	260

La progression du poste « Concessions, brevets, licences » correspond à l'acquisition de logiciels ainsi qu'aux droits d'utilisation des logiciels et de la base de données identifiés qui ont été apportés pour un montant de € 10 718 milliers à la société SmartJog Ymagis Logistics dans le cadre des opérations d'apport décrites au paragraphe 4.2. Cet actif incorporel est amorti sur une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013. L'impact dans les comptes du groupe est ainsi de € 89 milliers au 31 décembre 2013.

L'augmentation du poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond aux droits de co-production du film « Sur le chemin de l'école ».

Les frais de recherche et développement comptabilisés en charges s'élèvent à € 503 milliers en 2013 et € 419 milliers sur 2012. Ces frais n'ont pas donné lieu à activation au cours des exercices 2012 et 2013 car ils ne correspondaient pas aux critères d'activation d'IAS 38.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié à la clôture des exercices 2012 et 2013.

## 6.2 Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31-déc-13					31-déc-12				
	Installations spécifiques	Autres immob. Corporelles (1)	Actifs en location-financement (2)	Immob. en cours	Total	Installations spécifiques	Autres immob. Corporelles (1)	Actifs en location-financement (2)	Immob. en cours	Total
<b>Valeur brute</b>										
Au 1er janvier	223	6 172	45 763	276	52 433	203	3 106	35 978	-	39 287
Augmentations	513	10 856	6 865	10	18 243	20	3 579	9 785	276	13 659 (5)
Reclassement	-	(1 068)	1 343	(276)	(0)	-	-	-	-	- (3)
Variation de périmètre	-	1 869	-	-	1 869	-	-	-	-	- (4)
Sorties	-	(687)	-	-	(687)	-	(513)	-	-	(513)
Au 31 décembre	736	17 141	53 969	10	71 856	223	6 172	45 763	276	52 433
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>										
Au 1er janvier	(92)	(1 576)	(9 015)	-	(10 683)	(70)	(1 172)	(3 703)	-	(4 945)
Dot. aux amortissements	(43)	(1 325)	(6 123)	-	(7 491)	(22)	(634)	(5 313)	-	(5 969)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- (4)
Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	99	-	-	99	-	230	-	-	230
Au 31 décembre	(135)	(2 801)	(15 138)	-	(18 074)	(92)	(1 576)	(9 015)	-	(10 683)
<b>Valeur nette</b>										
Au 1er janvier	131	4 596	36 747	276	41 749	133	1 934	32 275	-	34 342
Au 31 décembre	600	14 340	38 831	10	53 781	131	4 596	36 747	276	41 749

(1) les autres immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel de projection exploitant, de matériels audio vidéo, d'agencements et de kits 3D.

(2) les actifs en location-financement correspondent aux équipements et matériel de projection numérique financés par un crédit-bail dans le cadre du schéma Tiers Investisseur.

(3) les reclassements regroupent

- i. Les mouvements entre les immobilisations en cours et les autres immobilisations corporelles pour € 276 milliers.
- ii. Les mouvements entre les autres immobilisations corporelles et les actifs en location financement pour € 1 343 milliers correspondent à 27 équipements de projection numériques financés par fonds propres par le groupe en 2012 et refinancés en crédit bail en 2013.

(4) La ligne « Variation de périmètre » est relative à la part provenant de SmartJog suite à la création de SmartJog Ymagis Logistics par apport partiel d'actif.

(5) L'augmentation des immobilisations corporelles est liée à l'activation du matériel de projection numérique correspondant essentiellement à 364 écrans VPF sur le modèle Tiers Investisseur sur la période, dont une partie (à hauteur de € 6 865 milliers) financée par crédit bail et la € 10 937 milliers financés sur fonds propres (en particulier sur l'Espagne), et qui seront refinancés au cours des premiers mois 2014 en crédit-bail.

### 6.3 Actifs financiers

<i>En Milliers d'euros</i>	Cession de créances - Fonds de garanties	Dépôts et cautionnements	Créances commerciales	Total
<b>31 décembre 2012</b>	<b>145</b>	<b>229</b>	<b>785</b>	<b>1 159</b>
Augmentations	-	78	523	<b>601</b>
Remboursements / Cessions	(145)	(18)	-	<b>(163)</b>
<b>31 décembre 2013</b>	<b>-</b>	<b>289</b>	<b>1 308</b>	<b>1 598</b>
dont courant				-
dont non courant				1 598

La variation du poste « Cession de créances – Fonds de garanties » est liée au changement de partenaires dans le cadre des contrats de cession de créances.

Les créances commerciales concernent des créances dont le paiement est contractuellement prévu en juin 2019. Ce montant est appelé à augmenter année après année jusqu'à cette échéance. En contrepartie, la société détient une ligne de crédit dont les termes sont repris en note 6.10.

### 6.4 Impôts différés

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-12	Impactant les capitaux propres	Impactant le résultat net	31-déc-13
Avantages du personnel	<b>30</b>	4	13	<b>47</b>
Location financière Tiers Investisseur	<b>(65)</b>		(162)	<b>(227)</b>
Prod. constaté avance - Tiers Investisseur	<b>539</b>		220	<b>759</b>
Actualisation des créances	<b>57</b>		22	<b>79</b>
Actualisation des provisions long terme	<b>(30)</b>		(21)	<b>(51)</b>
Split accounting	<b>42</b>		(42)	-
Déficits reportables	<b>502</b>		(235)	<b>267</b>
Autres différences temporelles	<b>161</b>	(71)	(80)	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>1 236</b>	(67)	(285)	<b>884</b>

Le montant net des impôts différés s'élève à € 884 milliers au 31 décembre 2013 contre € 1 236 milliers au 31 décembre 2012. Il se décompose d'impôts différés actifs pour un montant de € 926 milliers et d'impôts différés passifs pour un montant de € 42 milliers.

Les déficits reportables de la société Ymagis (556K€) ainsi que ceux du groupe d'intégration fiscale (216K€) font l'objet d'une activation dans les comptes au 31 décembre 2013. Ces actifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des déficits que le Groupe considère pouvoir imputer à court terme sur les bénéfices fiscaux localisés en France compte tenu de ses perspectives de résultats.

Des déficits fiscaux, hors périmètre d'intégration fiscale France, à hauteur de € 690 milliers en base, n'ont pas été reconnus à la clôture.

## 6.5 Stocks

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Matières premières et consommables		
En-cours production de services		
Produits finis		
Marchandises	832	1 424
<b>Total Stocks</b>	<b>832</b>	<b>1 424</b>

Le stock est constitué de projecteurs, serveurs, librairies et également, dans une moindre mesure, par des encours de prestation de services sur la post production de film.

## 6.6 Clients et autres actifs courants

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>Clients</b>	<b>16 874</b>	<b>11 910</b>
Créances sociales	58	89
Créances fiscales	6 750	5 165
Débiteurs divers	224	652
Avances et charges constatées d'avance	3 157	840
<b>Autres actifs courants</b>	<b>10 188</b>	<b>6 745</b>

Le Groupe dispose au 31 décembre 2013 d'une ligne d'affacturage (France et Export) et d'une ligne Dailly. Dans le cadre de ces contrats, le montant brut des créances cédées au factor s'élève à € 2 945 milliers au 31 décembre 2013 et € 2 596 milliers au 31 décembre 2012. Le Groupe conserve l'essentiel des risques et avantages des créances clients cédées. Par conséquent, les créances sont maintenues à l'actif.

Les créances fiscales correspondent à de la TVA pour respectivement € 4 881 milliers et € 5 737 milliers au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.

La forte progression des charges constatées d'avance est essentiellement liée aux extensions de garantie mises en place dans le cadre du développement du parc de salles particulièrement significatif sur la filiale espagnole au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2012, l'administration fiscale française s'était interrogée sur l'assujettissement des facturations de VPF à la TVA considérant que les flux de VPF pourraient correspondre à des subventions d'investissement. Cette position, qui n'a jamais été appliquée par



Ymagis n’a finalement pas été retenue et l’administration fiscale a confirmé par rescrit du 7 mai 2013 que les prestations de VPF devaient être assujetties à la TVA.

Dans l’attente d’une position définitive, certains distributeurs qui avaient cessé le paiement de la TVA jusqu’au 7 mai 2013 ont régularisé leur situation vis-à-vis de l’entreprise. La créance de TVA résiduelle sur les distributeurs est apurée au 31 décembre 2013 (€ 571 milliers au 31 décembre 2012).

L’antériorité des créances clients se décompose comme suit :

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Créances non échues	6 668	4 587
Créances échues < à 90 jours	2 608	3 019
Créances échues entre 90 et 180 jours	226	408
Créances échues > 6 mois	2 080	622
<b>Clients hors douteux et hors factures à établir</b>	<b>11 581</b>	<b>8 636</b>
Factures à établir	5 220	3 244
Clients douteux	949	257
Provision pour créances douteuses	(877)	(227)
<b>Total Clients</b>	<b>16 874</b>	<b>11 910</b>

Les créances échues supérieures à 6 mois sont à analyser au regard des avoirs à établir, comptabilisés en autres passifs courants, pour un montant de € 1 449 milliers dont € 1 009 milliers relatifs à des créances échues supérieures à 6 mois.

## 6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie	12 044	5 167
Découverts bancaires	(1)	(5)
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>12 043</b>	<b>5 162</b>

La trésorerie inclut pour € 677 milliers et € 730 milliers respectivement au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 des sommes relatives aux encaissements de VPF nets des loyers versés aux crédit-bailleurs dans le cadre d'un contrat de location-financement. Ces montants font l'objet d'un nantissement en garantie auprès des organismes de financement concernés (la « Cash Reserve »).

De plus, tant que la Cash Reserve ne s’élève pas à € 4 130 milliers, la société s’est engagée à ne pas distribuer de dividende. Cependant, conséquence de l’introduction en bourse, sous réserve du respect d’un certain nombre de conditions, YMAGIS a obtenu des banques concernées l’accord

formel de pouvoir distribuer un dividende même si le montant de la Cash Reserve n'atteint pas ce dernier montant.

### 6.8 Composition du capital et résultat par action

	31-déc-13	31-déc-12
Nombres d'actions	6 495 531	985 718
Valeur nominale	0,25	1,00
Capital social en euros	1 623 883	985 718

Le capital de la société est constitué de 6 495 531 actions au 31 décembre 2013. Parmi ces actions, 3 942 872 actions, détenues depuis plus de deux ans par les actionnaires historiques d'Ymagis, confèrent un droit de vote double.

Par ailleurs, au 31 décembre 2013, 30 359 actions sont des actions d'autocontrôle détenues par la société.

Au cours de l'exercice le capital de la société a évolué de la façon suivante :

	En circulation	Après instruments dilutifs
Nombre d'actions au 1er janvier 2013	985 718	1 375 720
Division par 4 du nominal	2 957 154	4 127 160
<b>Nombre d'action après division du nominal</b>	<b>3 942 872</b>	<b>5 502 880</b>
Emission de BSPCE le 25 mars 2013		13 328 (*)
Conversion des OC sur la base 8 pour 3 le 30 avril 2013	1 039 992	(520 016) (**)
Emission d'actions nouvelles dans le cadre de l'introduction en bourse le 2 mai 2013	1 512 667	1 512 667
Actions d'autocontrôle détenues via le contrat de liquidité	(30 359)	(30 359)
<b>Nombre d'action au 31 décembre 2013</b>	<b>6 465 172</b>	<b>6 478 500</b>
<b>Nombre d'action moyen au 31 décembre 2013</b>	<b>5 629 465</b>	<b>6 159 464</b>

(\*) L'émission des BSPCE a un effet dilutif lorsque leur conséquence serait l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. Les 13 328 actions prises en compte dans ce calcul correspondent au nombre d'actions théoriques émises sans contrepartie.

(\*\*) Dans la mesure où la conversion a été initiée par l'émetteur, la conversion a donné lieu à 1 039 992 actions au lieu des 1 560 008 actions qui auraient été émises si les porteurs avaient initié la conversion.

	31-déc-13	31-déc-12
<b>Résultat non dilué par action</b>	<b>0,42</b>	<b>2,04</b>
Résultat utilisé pour le calcul du résultat non dilué par action	2 381 049	2 015 071
Nombre moyen pondéré d'actions	5 629 465	985 718
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,40</b>	<b>1,62</b>
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action	2 381 049	2 015 071
Charge d'intérêt nette d'impôt sur les Obligations Convertibles	68 194	207 422
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	2 449 243	2 222 493
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	6 159 464	1 375 720

La comparaison des résultats par actions 2012 et 2013 nécessite d'intégrer la division par 4 du nominal intervenu début 2013. Sur cette base, le résultat par action 2012 non dilué s'établit à 0,5111 Euros par action et le résultat par action 2012 dilué s'établit à 0,5130 Euros.

### Attribution de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »)

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2013 a autorisé la distribution de 74 750 BSPCE donnant droit à 299 000 actions ordinaires de la société YMAGIS SA dans la mesure où l'exercice de chaque bon donne droit à la souscription de 4 actions ordinaires de la société.

Ces BSPCE ont été attribuées par le conseil d'administration du 25 mars 2013 en vertu de la délégation de l'assemblée générale. Le nombre de BSPCE attribués s'élève à 74 750. Les mandataires sociaux sont bénéficiaires à hauteur de 35 000 BSPCE ouvrant droit à 140 000 actions. Les 10 salariés les mieux allotés ont reçus 20 000 BSPCE ouvrant droit à 80 000 actions.

Les conditions d'attribution de ces BSPCE ne comportent pas de condition de performance. Les BSPCE sont acquis par quart chaque année à compter du 25 mars 2013 pour les salariés de plus de 2 ans d'ancienneté à cette même date et par quart chaque année à compter de la date anniversaire des 2 ans d'ancienneté pour les autres salariés.

Ces BSPCE peuvent être exercés pendant 6 ans à compter de leur date d'attribution soit jusqu'au 25 mars 2019 pour un prix fixe de € 19,12, soit € 4,78 par action souscrite lors de l'exercice de chaque bon. En cas de démission, les BSPCE acquis à cette date peuvent être exercés. Les actions acquises par exercice des BSPCE sont incessibles jusqu'au 25 mars 2015.

A la date du 31 décembre 2013, aucun BSPCE n'a été exercé.

Suite aux départs de certains salariés sur le second semestre 2013, 70 600 BSPCE restent actifs au 31 décembre 2013.

Dans le cadre de la norme IFRS 2, une évaluation des BSPCE a été effectuée par un tiers indépendant en application du modèle Black & Scholes. Compte tenu des délais d'allotissement des BSPCE, la valeur des BSPCE s'établit à € 7,96 pour les 2 premières tranches, à € 8,40 pour la 3<sup>ème</sup> tranche et € 8,84 pour la 4<sup>ème</sup> tranche, compte tenu d'une maturité estimée de 3,5 ans pour les tranches 1 et 2, 4 ans pour la 3<sup>ème</sup> tranche et 4,5 ans pour la 4<sup>ème</sup> tranche.

Les principales hypothèses utilisées pour cette évaluation sont les suivantes :

- Décote de 10% sur la valeur de l'action estimée au 25 mars 2013
- Volatilité estimée sur la base de la volatilité actuelle d'EURONEXT C à 55%
- Rendement des dividendes : 2,25%
- Taux sans risque compris entre 0,3% et 0,5 %
- Taux turn over historique constaté du personnel : 6,76%.

Sur ces bases et conformément à la norme IFRS 2, la charge comptabilisée au 31 décembre 2013 s'élève à € 243 milliers correspondant à 42 200 actions acquises sur l'exercice 2013, présentée en charges de personnel en contrepartie des réserves. Ce montant représente 48% de la charge globale attendue.

## 6.9 Provisions

<i>En Milliers d'euros</i>	Provision pour garanties données	Autres provisions	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2012</b>	<b>361</b>	<b>102</b>	<b>462</b>
Dotations	315	-	<b>315</b>
Utilisations	-	-	-
Reprises	-	-	-
Reclassement	-	(21)	<b>(21)</b>
Effet de l'actualisation / modification du taux	(67)	-	<b>(67)</b>
<b>Impact sur le résultat de la période</b>	<b>248</b>	<b>(21)</b>	<b>227</b>
<b>31 décembre 2013</b>	<b>609</b>	<b>81</b>	<b>690</b>
Dont part courante	-	-	-
Dont part non courante	609	81	690

Les filiales YMAGIS Engineering Services SAS, Ymagis Spain SLU et Ymagis Deutschland GmbH comptabilisent une provision dans le cadre d'une extension de garantie (de 5 à 10 ans) accordée sur certains équipements.

## 6.10 Emprunts et passifs financiers

<i>En Milliers d'euros</i>		<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Intérêts sur autres dettes financières		442	327
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1)	5 730	1 676
Lignes de crédit	(1)	822	822
Dettes liées aux contrats de location-financement		232	94
Dettes liées aux contrats de location-financement Tiers investisseurs	(3)	28 340	29 158
Emprunts et dettes financières diverses	(1)	350	350
<b>Emprunts et passifs financiers (part non courante)</b>		<b>35 916</b>	<b>32 427</b>
Intérêts sur emprunt obligataire convertible		-	2 285
Emprunts auprès des établissements de crédit	(1)	1 240	234
Dettes liées aux contrats de location-financement		250	98
Dettes liées aux contrats de location-financement Tiers investisseurs	(3)	7 975	5 959
Mobilisation de créances	(2)	2 695	2 539
Emprunts et dettes financières diverses	(1)		-
Comptes courants hors groupe	(4)	366	108
Concours bancaires courant		1	5
Concours bancaires (intérêts courus non échus)		26	32
<b>Emprunts et passifs financiers (part courante)</b>		<b>12 553</b>	<b>11 260</b>
<b>Total</b>		<b>48 469</b>	<b>43 688</b>

Au cours de l'exercice 2013, la dette financière évolue essentiellement sous les effets conjugués :

- De financements de matériel obtenus auprès des organismes de crédit-bail dans le cadre du modèle Tiers Investisseur. L'effet sur la dette financière nette du Groupe est de € 1 198 milliers au 31 décembre 2013, constitués de nouveaux contrats pour € 8 208 milliers et de remboursements pour € 7 010 milliers.
- D'un prêt OSEO accordé sur la période pour un montant de € 1 500 milliers,
- De l'obtention d'une ligne de crédit court terme le 26 novembre 2013 par Ymagis et apportée à SmartJog Ymagis Logistics dans le cadre des opérations d'apports partiels d'actifs pour un montant de € 509 milliers,
- De la souscription de deux financements d'un montant respectif de € 2 225 milliers et € 1059 milliers fin octobre 2013 pour le financement de projecteurs déployés en Espagne dans le cadre du modèle Tiers Investisseurs,
- De l'augmentation des financements de court terme obtenus dans le cadre des cessions de créances commerciales. L'effet sur la dette financière du Groupe est de € 156 milliers au 31 décembre 2013,
- Du remboursement sur la période d'un emprunt porté par la filiale 3 Delux à hauteur de € 97 milliers.

- De l'absence d'intérêts au 31 décembre 2013 suite à la conversion de l'emprunt obligataire le 30 avril 2013.

(1) Les termes et conditions des emprunts en cours hors crédit-baux sont les suivants :

En Milliers d'euros	taux d'intérêt	Année d'échéance	Valeur d'origine	Valeur comptable 31-dec-2013	Montant disponible
	Euribor 1 mois + 4% l'an	2015	550	275	(a)
	Euribor 1 mois + 3,2% l'an	2013	500	-	(b)
	Variation TME (base 08/12) + 4,67% l'an	2018	150	150	(*)
Emprunts auprès des établissements de crédit	Variation TME (base 08/12) + 5,37% l'an	2019	1 250	1 250	(*)
	Variation TME (base 08/12) + 4,33% l'an	2020	1 500	1 500	(*)
	TICR + 1,2% l'an	2019	2 226	2 225	(*)
	TICR + 1,15% l'an	2018	1 059	1 059	(**)
	Euribor 3 mois + 3% l'an	2014	509	509	(**)
<b>Total</b>			<b>7 744</b>	<b>6 969</b>	
Emprunts et dettes financières diverses	4% l'an (intérêts capitalisés)	2019	350	350	
Lignes de crédit	16,5% l'an (intérêts capitalisés)	2019	6 350	822	(c)
<b>Total Emprunts</b>			<b>14 444</b>	<b>8 140</b>	<b>448</b>

(\*) TME : Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat

(\*\*) TICR : Taux d'intérêts commercial de référence

(a) Cet emprunt a fait l'objet d'une opération de garantie de taux qui protège la société si l'Euribor 1 mois passe au-dessus de 2%, moyennant une prime de € 10 milliers. Dans la mesure où la valeur du CAP s'établit à € 7 au 31 décembre 2013, aucun retraitement n'a été effectué.

(b) Emprunt bénéficiant d'une garantie d'YMAGIS SA en tant que maison mère.

(c) Les lignes de crédit sont plafonnées au montant des créances commerciales, non actualisées, figurant dans les actifs financiers non courants.

(2) Mise en place de contrats de Dailly et d'affacturage d'un plafond de € 4 500 milliers sous réserve de l'existence des créances. Au 31 décembre 2013 et 2012 les utilisations de ces lignes s'élevaient à respectivement € 2 695 milliers et € 2 539 milliers, soit l'intégralité du portefeuille des créances cessibles.

(3) Valeur actuelle nette de la dette de location-financement Tiers investisseur

<i>En Milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans	Total
<b>31 décembre 2013</b>				
Paievements au titre de la location	9 929	31 406	32	<b>41 366</b>
Charges financières	(1 954)	(3 097)	(0)	<b>(5 051)</b>
<b>Valeur actuelle nette de la dette de location-financem</b>	<b>7 975</b>	<b>28 309</b>	<b>31</b>	<b>36 315</b>
<b>31 décembre 2012</b>				
Paievements au titre de la location	8 006	30 919	2 351	<b>41 276</b>
Charges financières	(2 047)	(4 051)	(60)	<b>(6 159)</b>
<b>Valeur actuelle nette de la dette de location-financem</b>	<b>5 959</b>	<b>26 867</b>	<b>2 291</b>	<b>35 117</b>

(4) Ce poste correspond aux comptes courants créditeurs des sociétés 3 Delux et SmartJog Ymagis Logistics vis-à-vis des actionnaires minoritaires.

Le compte courant de SmartJog Ymagis Logistics d'un montant de € 258 milliers est destiné à permettre le financement du BFR de la société.

**Echéancier des dettes financières :**

<i>En Milliers d'euros</i>	31-déc-13			Total
	Montants dus			
	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Intérêts sur emprunt obligataire convertible	-	-	-	0
Intérêts sur autres dettes financières	-	-	442	442
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 240	4 649	1 081	6 969
Lignes de crédit	-	-	822	822
Dettes liées aux contrats de location-financement	250	232	0	482
Dettes liées aux contrats de location-financement Tiers investisseurs	7 975	28 309	31	36 315
Mobilisation de créances	2 695	-	-	2 695
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	350	350
Comptes courants hors groupe	366	-	-	366
Concours bancaires courant	1	-	-	1
Concours bancaires (intérêts courus non échus)	26	-	-	26
<b>Total Emprunts</b>	<b>12 553</b>	<b>33 190</b>	<b>2 726</b>	<b>48 469</b>

**6.11 Avantages au personnel**

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Hypothèses	31-déc-13	31-déc-12
Taux d'actualisation	3,50%	3,30%
Sources du taux d'actualisation	Courbe de taux Actuaire-Conseil	
Duration des engagements	24	
Taux d'augmentation des salaires	3,9% pour les cadres et 2,8% pour les non cadres	
Taux de sortie	Courbe décroissante par âge et par catégorie (cadre et non cadre)	
Taux de charges sociales	44%	38%
Table de mortalité	INSEE 2006-2008	
Modalités de départ en fin de carrière	Départ volontaire	
Age de fin de carrière	62 ans	

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations d'entreprise de haute qualité dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Une variation de 0,5 point du taux d'actualisation aurait pour impact :

Sensibilité au taux d'actualisation	31-déc-13	31-déc-12
Taux d'actualisation -0,5% - Impact sur l'engagement	18	11
Taux d'actualisation -0,5% - Impact sur la charge N+1	7	5
Taux d'actualisation +0,5% - Impact sur l'engagement	(15)	(9)
Taux d'actualisation +0,5% - Impact sur la charge N+1	(6)	(4)

Les hypothèses démographiques ont été fixées par la Direction.

Les variations des engagements provisionnés dans les états de la situation financière au titre des régimes à prestations définies peuvent s'analyser de la façon suivante :

En Milliers d'euros	31-déc-13	31-déc-12
<b>Engagement de début de période</b>	<b>86</b>	<b>46</b>
Coût normal	38	24
Intérêt sur la dette	4	3
Modification de régime		
Réduction / Liquidation de régime		
Acquisitions / Cessions		
Transferts		
Pertes (Gains) actuariels	14	13
Prestations versées		
Autres (écarts de change)		
<b>Engagement de fin de période</b>	<b>142</b>	<b>86</b>



## 6.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants, relatifs à des produits constatés d'avance, incluent pour € 1 868 milliers et € 1 339 milliers respectivement au 31 décembre 2013 et 2012, les revenus différés pour la partie des cessions bail en excès du prix de revient. Ces revenus différés sont lissés sur la durée d'amortissement du matériel, soit 8 ans.

## 6.13 Fournisseurs et autres passifs courants

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>Fournisseurs</b>	<b>6 000</b>	<b>5 481</b>
Dettes fiscales et sociales (1)	8 103	5 792
Produits constatés d'avance	3 627	2 048
Autres dettes (2)	7 728	2 461
<b>Autres passifs courants</b>	<b>19 457</b>	<b>10 301</b>

(1) Les dettes fiscales recouvrent de la TVA à hauteur de € 6 693 milliers et € 4 660 respectivement au 31 décembre 2013 et 2012.

(2) Les autres dettes concernent essentiellement des avoirs à établir auprès des clients pour respectivement € 1 449 milliers et € 1 200 milliers au 31 décembre 2013 et 2012.

La forte progression des autres dettes concerne essentiellement des dettes de fournisseurs d'immobilisations dans le cadre du développement du parc de salles particulièrement significatif sur la filiale espagnole au cours du dernier trimestre de l'exercice.

## 6.14 Autres achats et charges externes

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Contribution au financement - Tiers Collecteurs	(9 680)	(7 123)
Achats de sous traitance	(1 265)	(641)
Achats de fournitures non stockées	(727)	(574)
Location et charges locatives	(555)	(605)
Autres services extérieurs	(3 920)	(2 771)
<b>Total</b>	<b>(16 147)</b>	<b>(11 713)</b>

Les autres services extérieurs sont principalement composés d'honoraires, de frais de transport et de déplacement.

## 6.15 Charges de personnel et effectif

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Charges de personnel	(5 407)	(4 046)
Charges sociales	(1 827)	(1 501)
Participation des salariés	0	(89)
<b>Total</b>	<b>(7 234)</b>	<b>(5 636)</b>
<b>Effectifs fin de période</b>	<b>138</b>	<b>90</b>

## 6.16 Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations s'analysent de la façon suivante :

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Amortissements des immobilisations	(7 812)	(6 209)
Stocks	(3)	(2)
Créances clients	(706)	(226)
Risques et charges	(315)	(208)
<b>Total</b>	<b>(8 836)</b>	<b>(6 646)</b>

## 6.17 Autres produits et autres charges

Néant.

## 6.18 Résultat financier

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
(-) Coût de l'endettement financier brut	(2 631)	(2 776)
Intérêts incorporés dans le coût des actifs		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 631)</b>	<b>(2 776)</b>
(-) Autres charges financières	(21)	(12)
Autres produits financiers	90	40
<b>Total produits et charges financières</b>	<b>(2 561)</b>	<b>(2 748)</b>

La baisse du coût de l'endettement financier est essentiellement liée à :

- La diminution de € 202 milliers des charges financières sur obligations convertibles compte tenu de leur conversion en date du 30 avril 2013,
- La progression des charges financières sur emprunts pour € 34 milliers,
- La baisse des charges financières sur les dettes liées aux contrats de location financière pour € 48 milliers.

## 6.19 Impôt sur les résultats

### Convention d'intégration fiscale

En France, la société YMAGIS SA s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2011, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés YMAGIS Engineering Services, YMAGIS UGC France, YMAGIS UGC Espagne, YMAGIS UGC Belgique et YMAGIS UGC Italie. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société YMAGIS, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

### Détail de l'impôt sur les résultats

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Impôts courants	(1 342)	(1 195)
Impôts différés	(285)	(77)
<b>Total impôts sur les résultats</b>	<b>(1 627)</b>	<b>(1 272)</b>

Il convient de noter que le crédit d'impôt recherche, d'un montant de € 168 milliers en 2013 et € 60 milliers en 2012, est reclassé en diminution des charges de personnel et que la charge de CVAE, d'un montant de € 381 milliers en 2013 et € 302 milliers en 2012, est reclassée de la ligne « Impôts et taxes » vers la rubrique impôt courant.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi, d'un montant de € 68 milliers au 31 décembre 2013 vient également en diminution des charges de personnel.

**Rapprochement entre impôt théorique et impôt réel**

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>4 009</b>	<b>3 150</b>
Taux d'impôt en vigueur	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(1 380)	(1 085)
<u>Effets des:</u>		
Charges non déductibles	(88)	(11)
Impôts différés non reconnus sur les pertes de l'exercice	(93)	(98)
Impôts différés antérieurement non reconnus et imputés sur l'exercice	-	-
Autres	(74)	-
Différentiel de taux d'impôt	176	100
Crédit d'impôt	82	21
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	(250)	(198)
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>(1 627)</b>	<b>(1 272)</b>
Taux effectif d'impôt	-40,59%	-40,37%

## **Note 7. Informations relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers**

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-dessous :

### **Prêts et créances**

YMAGIS considère que la valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, ainsi que des divers dépôts et cautionnements, est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Les créances commerciales, dont l'échéance est supérieure à 12 mois et ne portant pas intérêt, sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur juste valeur par le compte de résultat.

### **Actifs à la juste valeur**

Le Groupe ne détient que des valeurs mobilières de placement. Celles-ci sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur juste valeur par le compte de résultat.

### **Passifs financiers au coût amorti**

Pour les dettes fournisseurs, le Groupe considère que la valeur comptable est une bonne estimation de la valeur de marché, en raison du fort degré de liquidité de ces éléments.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à leur juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des passifs financiers au coût amorti est calculée par référence au taux de financement applicable à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2013, les taux appliqués sont de 3,3% (contre 5,40% au 31 décembre 2012) pour les dettes à long terme et de 3,99% (contre 6,3% au 31 décembre 2012) sur les contrats de location financière.

GRUPE YMAGIS – COMPTES CONSOLIDES 2013

En Milliers d'euros	classification selon IAS 39			31/12/2013				
	Prêts et Créances	Actif à la juste valeur par résultat	Passif au coûts amortis	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)
<b>Actifs financiers non courants</b>	✓			<b>1 598</b>	<b>1 598</b>			
Clients	✓			16 874	16 874			
Autres actifs courants	✓			10 188	10 188			
Actifs financiers courants	✓			-	-			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		✓		12 043	12 043	12 043		
<b>Actifs courants</b>				<b>39 105</b>	<b>39 105</b>			
<b>Total Actifs</b>				<b>40 703</b>	<b>40 703</b>			
Interets à payer sur emprunt obligataire			✓	-	-			
Lignes de crédit			✓	1 177	2 433			
Autres emprunt bancaires			✓	10 128	10 128			
Contrats de location financières			✓	40 081	41 765			
Comptes courants actionnaires			✓	366	366			
Fournisseurs			✓	6 000	6 000			
Dette d'impôt sur les sociétés			✓	187	187			
Autres passifs courants			✓	15 831	15 831			
<b>Total Passif</b>				<b>73 770</b>	<b>76 710</b>	-	-	-

En Milliers d'euros	classification selon IAS 39			31/12/2012				
	Prêts et Créances	Actif à la juste valeur par résultat	Passif au coûts amortis	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)
<b>Actifs financiers non courants</b>	✓	✓		<b>1 014</b>	<b>1 014</b>			
Clients	✓			11 910	11 910			
Autres actifs courants	✓			6 745	6 713			
Actifs financiers courants	✓			145	145			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		✓		5 167	5 167	5 167		
<b>Actifs courants</b>				<b>23 967</b>	<b>23 935</b>	<b>5 167</b>	-	-
<b>Total Actifs</b>				<b>24 981</b>	<b>24 949</b>	<b>5 167</b>	-	-
Interets à payer sur emprunt obligataire			✓	2 164	2 265			
Lignes de crédit			✓	1 113	2 243			
Autres emprunt bancaires			✓	4 872	4 872			
Contrats de location financières			✓	35 309	36 118			
Comptes courants actionnaires			✓	108	108			
Fournisseurs			✓	5 481	5 481			
Dette d'impôt sur les sociétés			✓	379	379			
Autres passifs courants			✓	8 169	8 169			
<b>Total Passif</b>				<b>57 595</b>	<b>59 635</b>	-	-	-

(\*) Niveau 1 - Cours cotés et disponibilité

(\*\*) Niveau 2 - Modèle interne avec paramètre observable

(\*\*\*) Niveau 3 - Modèle interne avec paramètre non observable

## Note 8. Informations complémentaires

### 8.1 Gestion des risques

#### Politique générale

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux, ainsi que des risques de contrepartie associés est centralisée et assurée par la Direction Financière du Groupe. Les stratégies de financement et de couverture des risques de taux et de change sont élaborées par la Direction Financière du Groupe après accord préalable de la Direction Générale.

#### Risque de liquidité

L'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins des filiales françaises et étrangères sont gérées par la Direction Financière du Groupe au moyen de conventions de trésorerie.

Dans un contexte de crise de liquidité généralisé, le Groupe pourrait être exposé à une raréfaction de ses sources de financement. Une telle raréfaction pourrait remettre en cause la capacité du Groupe à faire face à ses engagements.

#### Risque de taux d'intérêt

L'essentiel de la dette financière du Groupe provient de contrats de location financière souscrits à taux fixe pour une durée de 5 à 7 ans. L'endettement à taux variables provient des financements du compte client via des cessions Dailly, des contrats d'affacturage et des dettes long moyen terme à hauteur de € 6 184 milliers. Le total des dettes à taux variables représentent moins de 20% de la dette financière brute. Par conséquent, la sensibilité en année pleine d'une variation des taux d'intérêt est sans incidence matérielle sur la valeur de marché de l'endettement financier net.

A titre d'information, le ratio d'endettement net est le suivant :

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Emprunts et dettes financières	48 468	43 688
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(12 044)	(5 167)
Créances long terme	(1 308)	(785)
<b>Dette nette (1)</b>	<b>35 116</b>	<b>37 736</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société (2)</b>	<b>25 544</b>	<b>7 936</b>
<b>Dette nette et Capitaux propres (1)+(2)=(3)</b>	<b>60 660</b>	<b>45 673</b>
<b>Gearing = (1)/(3)</b>	<b>58%</b>	<b>83%</b>

### Risque de change

L'intégralité des filiales du Groupe opèrent en zone EURO. Les achats et les ventes en devise ne sont pas matériels à ce jour dans la mesure où l'intégralité du VPF est facturée en Euro. Dans ce contexte, la société n'a pas d'exposition significative à la variation de sa monnaie fonctionnelle, l'Euro.

### Risque de contrepartie

L'essentiel de la dette financière est contractée auprès de contreparties de 1<sup>er</sup> rang.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente principalement le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à l'une de ses obligations contractuelles.

Le degré d'exposition au risque de contrepartie sur l'activité commerciale est faible compte tenu du profil de la clientèle du Groupe. Le 1<sup>er</sup> client représente 7% du CA consolidé, les 5 premiers 32.9% en 2013.

## 8.2 Engagements financiers et passifs éventuels

### Engagement donnés et reçus au titre du financement des équipements

L'engagement net au titre du financement des équipements se décompose entre les engagements pris dans le modèle Tiers Collecteur vis-à-vis des exploitants lorsque ces derniers acquièrent le matériel directement et cède le droit de percevoir le VPF à YMAGIS en échange d'une contribution à leur financement, (engagement donné) et les loyers facturés aux exploitants dans le modèle Tiers Investisseurs dans le cadre de leur contribution aux financements portés par YMAGIS (engagement reçu).

- Paiements restant dus aux exploitants (modèle Tiers collecteur)

<i>En Milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2013</b>	10 421	35 924	6 384	<b>52 728</b>
<b>31 décembre 2012</b>	7 938	27 132	11 082	<b>46 152</b>

Les paiements au titre des contributions comptabilisés en charges s'élèvent respectivement à € 9 680 milliers et € 7 114 milliers au 31 décembre 2013 et 2012.



- Contribution exploitants restant à percevoir (modèle Tiers Investisseur)

<i>En Milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2013</b>	265	581	4 546	<b>5 392</b>
<b>31 décembre 2012</b>	149	474	4 285	<b>4 908</b>

Par ailleurs, comme indiqué en note 6.10, les paiements restant dus aux organismes de crédit-bail (modèle Tiers Investisseur) comptabilisés en dette financière pour le montant du capital restant dû représentent :

<i>En Milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2013</b>	9 929	31 406	32	<b>41 366</b>
<b>31 décembre 2012</b>	8 006	30 919	2 351	<b>41 276</b>

Compte tenu de leur mutualisation et dans l'hypothèse d'une période de collection du VPF de 10 ans, dans la mesure où la société ne peut estimer à ce jour la date de fin de perception du VPF pour certains distributeurs liée à la date de Cost Recoupment, les produits issus des VPF devraient permettre de couvrir les engagements donnés aux exploitants des salles et aux crédits bailleurs.

#### **Engagements reçus au titre de l'infogérance**

Les exploitants sous contrat VPF avec YMAGIS se sont engagés vis-à-vis du Groupe dans des contrats d'infogérance des installations concernées pour les montants suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2013</b>	3 516	14 791	11 677	<b>29 984</b>
<b>31 décembre 2012</b>	2 942	12 368	12 753	<b>28 063</b>

#### **Engagements liés aux autres locations simples**

Dans le cadre de son exploitation, le Groupe est amené à mettre en place des contrats de location simple. Les principaux contrats sont les suivants :

- Locations immobilières
- Véhicules de location
- Locations diverses (ponctuelles).

Les engagements donnés au titre des locations immobilières concernent essentiellement les loyers sur les bureaux de Paris, Barcelone, Berlin et Montrouge. Ils se décomposent de la façon suivante:

<i>Loyers restant à payer</i>	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de 5 ans	<b>Total</b>
<b>31 décembre 2013</b>	548	1 896	659	<b>3 104</b>
<b>31 décembre 2012</b>	796	1 356	114	<b>2 267</b>

Les autres contrats ne comportent aucune clause spécifique pouvant avoir un impact sur le mode de renouvellement ou de résiliation de ces contrats.

### **Engagements donnés et reçus au titre du pacte d'associés signé avec la société SmartJog**

#### ***Obligation de cession des titres SmartJog Ymagis Logistics à l'initiative de SmartJog***

Le pacte d'associés signé le 30 novembre 2013 entre la société et SmartJog stipule que cette dernière pourra, à compter du 30 novembre 2016, proposer à Ymagis de lui céder l'intégralité de ses titres SmartJog Ymagis Logistics.

Dans l'hypothèse où :

- (i) Ymagis n'accepterait pas cette proposition,
- (ii) Dans les six mois suivant le refus d'Ymagis, un Tiers formulerait une offre ferme portant sur l'acquisition de l'intégralité du capital de SmartJog Ymagis Logistics, Ymagis serait tenue de céder sa participation de 60% dans la-dite société aux mêmes conditions de prix et de paiement que celles offertes par le Tiers à condition que le prix par action offert par ce dernier soit égal ou supérieur au prix proposé initialement par SmartJog

#### ***Obligation de cession des titres SmartJog Ymagis Logistics à l'initiative d'Ymagis***

Dès lors que, dans certaines conditions, Ymagis souhaiterait accepter une offre de rachat d'un Tiers portant sur l'intégralité du capital et des droits de vote de SmartJog Ymagis Logistics, SmartJog aurait l'obligation d'accepter la dite offre.

Dans l'hypothèse où SmartJog ne serait pas en mesure de céder sa participation, la société serait tenue :

- (i) D'acquérir la totalité des titres détenus par Ymagis aux mêmes conditions que celles proposées par le tiers ayant remis une offre de rachat,
- (ii) Ou d'accepter qu'Ymagis cède l'intégralité de ses titres au profit du Tiers ayant remis l'offre de rachat, ce qui conduirait à la résiliation du pacte d'associés

#### ***Promesse de vente consentie par SmartJog***

SmartJog a consenti à Ymagis une promesse de vente ferme, irrévocable et inconditionnée portant

- (i) Sur un nombre d'actions de SmartJog Ymagis Logistics correspondant à 15% du capital
- (ii) Ou l'intégralité des titres détenus par SmartJog si, à la date d'exercice de l'option, SmartJog détient moins de 15% du capital de SmartJog Ymagis Logistics.
- (iii) Sur un prix par action de € 579,91 augmenté d'un taux intérêt annuel de 5% calculé entre la date de réalisation de l'opération et la date d'exercice par Ymagis de l'option.

Cette option est exerçable en tout ou partie, en une ou plusieurs fois jusqu'au 30 novembre 2018.

Le dérivé associé à cette option d'achat est nul au 31 décembre 2013 compte tenu de la date récente de l'opération et de la réalisation à la juste valeur des apports SmartJog.

#### **Autres engagements donnés**

La société s'est engagée à ne pas distribuer de dividende en l'absence de la constitution d'une réserve de trésorerie de € 4 130 milliers dans le cadre d'un contrat de location financière. Cependant, conséquence de l'introduction en bourse, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, YMAGIS a obtenu des banques concernées l'accord formel de pouvoir distribuer un dividende même si le montant de la Cash Reserve n'atteint pas ce dernier montant. Les montants collectés sur ce contrat à la clôture sont indiqués note 7.

Les titres des parts sociales et les comptes bancaires des sociétés YMAGIS UGC France, YMAGIS UGC Belgique, YMAGIS UGC Espagne et YMAGIS UGC Italie ont été donnés en nantissement du financement souscrit par YMAGIS dans le cadre de l'équipement en projecteurs numériques des cinémas UGC.

Les titres de la filiale YMAGIS Deutschland ont été donnés en nantissement du financement souscrit par le regroupement d'exploitants indépendants Cineplex (modèle Tiers collecteur) dans le cadre de son équipement en projecteurs numériques.

Les engagements au titre des droits individuels de formation s'élèvent à 4 319 heures.

### **8.3 Transaction avec les parties liées**

#### **Rémunération de la Direction**

Pour l'ensemble des membres de la Direction, le total des rémunérations, avantages acquis ou à acquérir sont les suivants :

<i>En Milliers d'euros</i>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature	576	304 (*)
Avantages court terme (congrés payés)	37	
Avantages postérieurs à l'emploi	9	
Autres avantages long terme		
Paievements fondés sur des actions	119	
Indemnités de fin de contrat de travail		
<b>Total charge de la période</b>	<b>741</b>	<b>304</b>

(\*) Dont € 20 milliers au titre des avantages court terme en 2012.

L'augmentation du poste « rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature » s'explique notamment par l'arrivée en décembre 2012 du Directeur Général Adjoint.

### **Principales relations entre la société YMAGIS SA et ses filiales**

La société YMAGIS, maison mère du Groupe, centralise certains actes de la gestion globale des filiales (management général, gestion des assurances et des risques, gestion financière...). De ce fait, elle facture à ses filiales des « frais de siège » intégrant les coûts relatifs de ces postes.

La société YMAGIS SA s'est constituée, depuis l'exercice fiscal 2011, seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû au titre du Groupe fiscal qui comprend les sociétés YMAGIS Engineering Services, YMAGIS UGC France, YMAGIS UGC Espagne, YMAGIS UGC Belgique et YMAGIS UGC Italie. En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société YMAGIS, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe fiscal.

Au titre des exercices 2012 et 2013, il n'existe pas d'opérations entre YMAGIS Holding et YMAGIS SA.

## 8.4 Publicité des honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	Grant Thornton				Vachon et associés			
	Montants		%		Montants		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
<b>Audit</b>								
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</u>								
- Emetteur	76	53	36%	93%	56	57	26%	93%
- Filiales intégrées globalement					18		8%	
<u>Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes</u>								
- Emetteur	132	4	64%	7%	140	4	65%	
- Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>208</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>214</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridiques, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>57</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>214</b>	<b>61</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 8.5 Evènements postérieurs à la clôture

Le 24 janvier 2014, YMAGIS a procédé dans le cadre d'une opération de placement privé à une augmentation de capital en numéraire d'un montant total de € 4 969 milliers, par émission de 649 540 actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, au prix d'émission de € 7,65 par action.

Les nouvelles actions ainsi émises représentent une dilution de 9,1% par rapport aux 6 495 531 actions en circulation avant cette augmentation de capital.

A l'issue de cette opération, les actionnaires historiques d'YMAGIS détiennent 71,02% du capital et 81,32% des droits de vote, la part du public dans le capital et les droits de vote s'élevant respectivement à 28,98% et 18,68%.